

Jusqu'à maintenant, les recherches ont surtout porté sur la conception d'un produit chimique de remplacement pour les CFC et sur la modification des compresseurs pour qu'ils puissent utiliser de nouveaux frigorigènes ayant un potentiel de destruction de la couche d'ozone limitée ou nulle. Dans de nombreux cas, cette stratégie peut être considérée comme une façon de traiter les symptômes plutôt qu'un remède. Comme l'a déclaré M. Hornung, il est possible «de modifier l'opération de manière à ce que les produits chimiques ne soient plus nécessaires» (*Procès-verbaux et témoignages*, fascicule n° 35, 6 avril 1992, p. 114). L'industrie s'intéresse certes aux techniques de refroidissement d'une deuxième génération, mais elle ne croit pas que les retombées de ces techniques justifieront les investissements en R-D nécessaires. La plupart des intervenants estiment que ces recherches très risquées devraient être réalisées par des laboratoires gouvernementaux et universitaires financés par le gouvernement fédéral.

Recommandation N° 11

Nous recommandons que la conception de techniques de refroidissement de la deuxième génération soit reconnue comme une recherche prioritaire.

L'élimination des produits chimiques s'attaquant à la couche d'ozone nécessitera non seulement la collecte de ces produits chimiques, mais aussi leur destruction. Malgré cela, très peu d'efforts ont été déployés afin de déterminer comment ces substances seront détruites. Les CFC constituent des composants extrêmement stables qui sont très difficiles à décomposer par des méthodes chimiques. À l'heure actuelle, leur incinération à une température élevée, qui permet une destruction efficace à 99,9999 p. 100, semble constituer la solution logique.

Recommandation N° 12

Nous recommandons qu'Environnement Canada entreprenne immédiatement des essais d'incinération des CFC à haute température en surveillant étroitement les émissions produites. De plus, une surveillance indépendante de ces expériences devrait être exercée par des responsables relevant de divers groupes environnementaux afin de confirmer l'efficacité de l'incinérateur. Cette information devrait ensuite être communiquée au public.

L'un des témoins a décrit l'étude sur l'appauvrissement de la couche d'ozone menée par le Comité comme un appel en faveur d'un comportement responsable. Les chercheurs se doivent de soumettre leurs découvertes et conclusions aux milieux scientifiques. Il faut aussi que les médias transmettent au public une information objective et factuelle. L'environnement ne constitue pas un secteur où la presse peut se dégager de toute responsabilité. Les professionnels de la santé doivent eux fournir aux Canadiens des renseignements factuels et non alarmistes de façon à ce que ces derniers puissent être eux-mêmes responsables de leur santé. L'industrie doit assumer la très lourde responsabilité de veiller à ce que ses activités n'aient pas d'effet nocif sur la santé et sur la qualité de l'environnement et, dans le cas des CFC, de prendre des mesures d'atténuation lorsque ses activités passées ont eu un impact négatif sur l'environnement alors qu'elles étaient censées n'avoir que des conséquences négligeables pour celui-ci. Pour sa part, le gouvernement a la responsabilité de concevoir et de mettre en oeuvre des politiques qui préservent la santé humaine et l'environnement. De plus, il lui faut offrir des programmes d'éducation du public de manière à ce que les Canadiens puissent prendre des décisions éclairées dans le domaine de l'environnement. Enfin, il incombe à chacun des citoyens de prendre les mesures qui s'imposent. L'élimination rapide de tous les produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone constitue une tâche formidable qui peut toutefois être facilitée si nous agissons tous de façon responsable.